

FAITES GRANDIR L'ÉGLISE, PARTICIPEZ À SA MISSION

Le **Diocèse d'Évry Corbeil-Essonnes** lance sa collecte au denier pour l'année 2022. Tout d'abord, un grand merci à tous les donateurs. Une nouvelle fois notre Église a besoin de vous **et fait appel à votre générosité.**

Qu'est-ce que le denier ?

Le Denier est votre participation volontaire et indispensable pour permettre à l'Église d'accomplir sa mission :

- ✓ vous accompagner dans les étapes de la vie : baptême, mariage, découverte de l'Évangile,
- ✓ vous soutenir dans l'épreuve et vous accueillir lors d'un deuil, d'une maladie...
- ✓ vous aider à grandir par la liturgie, la catéchèse, la formation, les mouvements de réflexion...
- ✓ assurer un traitement aux prêtres en activité et à la prise en charge des prêtres aînés
- ✓ rémunérer les laïcs salariés au service du diocèse et des paroisses

Le Saviez-vous

Désormais, 75 % du montant de votre don à l'Église est désormais déductible de votre Impôt sur le Revenu, dans la limite de 562 €. Au-delà, votre don est déductible à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.

Comment faire un don ?

Plusieurs moyens sont à votre disposition pour soutenir l'Église :

- ✓ Don en ligne sur le site du Diocèse : <https://evry.catholique.fr/> - rubrique « Faire un don » ponctuel ou régulier par prélèvement automatique
- ✓ Par chèque à l'ordre du Diocèse d'Évry soit à l'aide de l'enveloppe préaffranchie disponible à l'entrée de la Basilique de Longpont, soit en envoyant votre don directement par courrier à :

DIOCESE D'ÉVRY CORBEIL-ESSONNES
21 cours Monseigneur Romero CS 80549
91025 Évry CEDEX

Contactez-nous pour plus de renseignements :

Adresse mail : denier91@eveche-evry.com |
Téléphone : [01 64 97 93 60](tel:0164979360)

Vos dons au Denier participent à la vie de l'Église.